



dégâts suite à location maison meublée par un mineur

Par **vador**, le **30/05/2009** à **20:55**

Bonjour,

Mon fils alors âgé de 17ans à l'époque des faits a loué à l'insu de ses parents une maison meublée pour une week end. il a fait une fete avec ses copains pour feter l'anniversaire de l'un deux. sa mère chez qui il vit, vient de tomber par hasard sur une assignation à un procès quil a reçu car le propriétaire se plaint qu'à la suite de cette soirée lors de son w end de location, des dégâts correspondant à un lit de bébé abimé et une moquette tachée ont été faits, pour un montant de 800euros. Il semblerait que le propriétaire soit un loueur habituel car il propose sa maison sur une annonce internet complete.

Le propriétaire aurait il du verifier la majorité de mon fils lors de la signature du contrat? Mon fils est il responsable des dégâts?

L'enfant majeur depuis fin avril tient à regler lui meme ce probleme; quel conseil lui donnerait vous?

merci de vos réponses

Par **ardendu56**, le **31/05/2009** à **00:03**

vador, bonsoir

Il a fait des dégâts, il doit payer sinon ce sera le tribunal et tout ce qui va avec.

Il peut recontacter ses amis et leur demander une participation.

Désolée pour cette réponse, mais elle est correcte.